

BON DE DEPANNAGE ALIMENTAIRE / HYGIENE

OBJET

Apporter un soutien alimentaire/hygiène sous forme d'un bon de dépannage pour couvrir les besoins du ménage sur trois jours

PUBLIC CONCERNE

Tout ménage domicilié de manière stable sur la commune

CRITERES ET CONDITIONS

- Disposer d'un solde du compte courant ou épargne disponible inférieur à 8€ ou être en attente d'une allocation mensuelle d'urgence du Conseil Départemental de la Drôme
- Aide subsidiaire et en dernier recours
- Aide sous la forme d'une liste de denrées/produits adaptée à la composition du ménage
- Toute utilisation frauduleuse du bon entrainera une exclusion des aides financières CCAS

PROCEDURE

- Déposer la demande auprès du CCAS Action sociale ou de son référent social
- Présenter le solde du compte courant et/ou épargne disponible daté du jour de la demande
- Vérification par le CCAS de l'accès aux droits et/ou orientation vers autres aides existantes
- Délivrance du « bon de dépannage » à utiliser dans le commerce INTERMARCHE de la commune
- Bon à remettre au passage en caisse avec un justificatif d'identité et pour pointage des « achats »
- Tout produit non conforme à la liste sera refusé en caisse ou à payer par le bénéficiaire
- Au-delà de deux dépannages, la demande sera traitée par le Point Conseil Budget

Le commerce INTERMARCHE transmet au nom du CCAS facture + bon délivré pour paiement

PIECES A FOURNIR :

- Justificatif de domicile (quittance ou facture énergie/téléphone fixe)
- Livret de famille (ou pièce d'identité pour les célibataires sans enfant)
- Solde disponible des comptes courants et/ou épargne du foyer

CONTACT

CCAS Action sociale : 04.75.04.49.00 / ccas@mairie-sp3c.fr / CCAS Pole social 33 av gal de Gaulle 26130 St Paul-3-Châteaux

www.ville-saintpaultroischateaux.fr

AUTRES ORIENTATIONS POSSIBLES

Restos du Cœur Saint Paul 3 Châteaux : 04 75 90 15 89

Croix Rouge Pierrelatte : 09 52 39 60 61